

FAITS SAILLANTS

Rémunération des salariés État et évolution comparés 2022

Le rapport *Rémunération des salariés – État et évolution comparés* de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) porte sur la comparaison des salaires et de la rémunération globale des salariés syndiqués de l'administration québécoise avec ceux des autres salariés du marché du travail québécois. L'édition 2022 du rapport complet est disponible sur le [site Web de l'ISQ](#).

Comparaison des salaires et de la rémunération globale : constats généraux

Comparaison des salaires

- ▶ Les employés de l'administration québécoise gagnent un salaire moyen de 55 652 \$. Il est inférieur à celui de l'ensemble des autres salariés québécois (ASQ) et à celui des salariés du secteur privé. Les retards sont respectivement de 11,9 % et de 8,7 %.
- ▶ Les salariés de l'administration québécoise montrent un retard salarial variant de 14,3 % à 18,6 % par rapport aux syndiqués (ASQ et secteur privé) et aux salariés du regroupement « autre public » et de deux de ses composantes (administration fédérale et entreprises publiques). L'écart le plus marqué est celui observé par rapport à l'administration municipale (-25,7 %). C'est en comparaison avec l'ensemble des ASQ non syndiqués et les non-syndiqués du secteur privé que les retards sont les moins prononcés (respectivement -7,8 % et -7,3 %).

Comparaison de la rémunération globale

- ▶ Sur le plan de la rémunération globale, qui tient compte à la fois des salaires, des avantages sociaux et des heures de présence au travail, les salariés de l'administration québécoise affichent un retard de 3,9 % par rapport à l'ensemble des autres salariés québécois (ASQ).
- ▶ Les employés de l'administration québécoise présentent un retard par rapport aux salariés du regroupement « autre public » (-20,4 %) et de toutes ses composantes ainsi que par rapport à l'ensemble des ASQ syndiqués et aux syndiqués du secteur privé.

- ▶ Les salariés de l'administration québécoise montrent une avance par rapport à ceux du secteur privé (de 3,9 %) et aux non-syndiqués (ASQ et secteur privé).

Tableau 1

Écarts de rémunération entre l'administration québécoise et les secteurs comparés du marché du travail en 2022

Secteur ou sous-secteur	Salaire	Rémunération globale
		%
Autres salariés québécois	-11,9	-3,9
Autres salariés québécois syndiqués	-16,9	-16,1
Autres salariés québécois non syndiqués	-7,8	4,8
Privé	-8,7	3,9
Privé syndiqué	-14,3	-9,3
Privé non syndiqué	-7,3	6,0
Autre public	-18,6	-20,4
Administration municipale	-25,7	-34,6
Entreprises publiques	-17,2	-19,6
Secteur universitaire	-11,7	-15,0
Administration fédérale	-17,5	-11,6

■ Rémunération plus élevée dans l'administration québécoise
■ Rémunération moins élevée dans l'administration québécoise

Quelques points de repère importants

Les secteurs comparés

La rémunération des employés de l'administration québécoise est comparée avec celle des salariés travaillant dans des entreprises de 200 employés et plus au Québec. Au cœur de ce choix revient la notion de comparabilité des emplois du marché avec ceux de l'administration québécoise. Plus la taille de l'entreprise est petite, moins on a de chances d'y trouver un emploi semblable à celui que l'on pourrait avoir dans une grande organisation comme l'administration québécoise. Le statut de syndicalisation est également pris en compte dans la comparaison pour l'ensemble des ASQ et le secteur privé. Pour la comparaison avec l'administration municipale, seules les municipalités de 25 000 habitants et plus, qui comptent généralement au moins 200 employés, sont retenues.

Marché du travail au Québec et grands secteurs comparés

Administration québécoise	Autres salariés québécois (ASQ) ¹	
	Secteur privé ²	Secteur « autre public »
Fonction publique Ministères Organismes gouvernementaux ³ Fonds spéciaux	Mines Manufacturier Transport et entreposage Communications	Entreprises provinciales (sociétés d'État et autres) Administration fédérale au Québec
Éducation Centres de services scolaires Commissions scolaires anglophones Cégeps	Commerce de gros et de détail Finance, assurances et immobilier	Entreprises fédérales au Québec Universités
Santé et services sociaux Centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS) Centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux (CIUSSS) Centres hospitaliers Centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) Centres de réadaptation Centres locaux de services communautaires (CLSC) Centres de protection de l'enfance et de la jeunesse	Services aux entreprises Hébergement et restauration Autres services	Administration municipale (municipalités de 25 000 habitants et plus) Entreprises locales

1. Pour la comparaison, la rémunération des ASQ et celle du secteur privé sont également analysées selon le statut de syndicalisation des salariés.
2. Sont exclus : l'agriculture et les services relatifs à l'agriculture, l'exploitation forestière et les services forestiers, la pêche et le piégeage ainsi que la construction.
3. Ne comprennent pas les organismes gouvernementaux à caractère industriel et commercial.

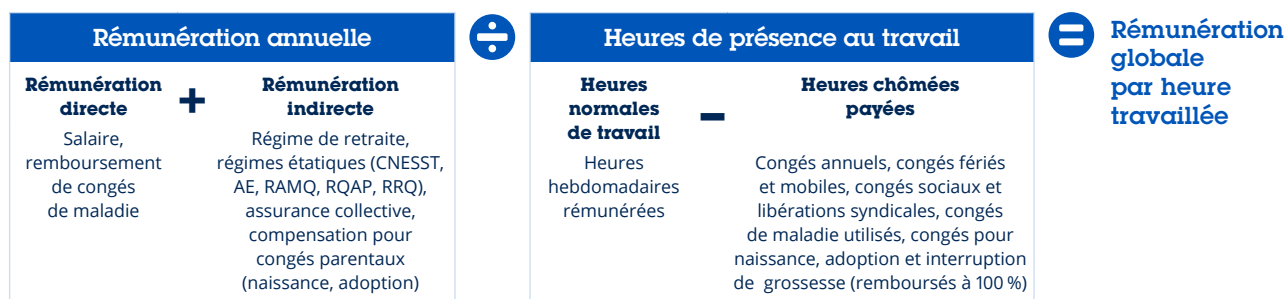
La période de référence

Les données salariales pour tous les secteurs sont celles reflétant ce qui était en vigueur en date du 1^{er} avril 2022.

Suite à la page 3

Le calcul de la rémunération globale

La rémunération globale comprend trois composantes principales : les salaires, les avantages sociaux, les heures de présence au travail (les heures normales de travail moins les heures chômées payées). Les résultats de la comparaison sont obtenus selon la méthode des débours, qui tient compte des coûts de l'employeur pour une année donnée. La sécurité d'emploi est aussi un élément de la rémunération globale ; cependant, son inclusion dans l'équation demeure un défi, ce qui explique qu'elle ne soit pas prise en compte. La rémunération variable ne l'est pas non plus, bien qu'elle soit très répandue dans les organisations du secteur privé. Toutefois, dans l'administration québécoise, elle n'existe pas.



Les emplois comparés

Dans sa comparaison, l'ISQ utilise 74 emplois repères répartis dans cinq catégories d'emplois : professionnels, techniciens, employés de bureau, employés de service et ouvriers. L'examen de 74 emplois repères permet de prendre en compte près d'un salarié régulier à temps plein de l'administration québécoise sur trois. Les emplois pour lesquels le gouvernement est l'employeur majoritaire et ceux non facilement identifiables ont été exclus de la sélection des emplois repères. Ainsi, les emplois d'infirmiers et d'enseignants ne sont pas inclus dans la comparaison. Lorsque seuls les emplois vraiment comparables sont pris en compte, la couverture des emplois comparés passe à près de 100 %.

Les particularités de l'administration québécoise en 2022

Dans l'administration québécoise, la rémunération pour tous les emplois repères comparés est celle qui était en vigueur au 1^{er} avril 2022. De nouvelles conventions collectives visant la majorité des employés de l'État, d'une durée de trois ans, ont été signées dans l'administration québécoise par la partie patronale et les parties syndicales, soit dans le secteur de l'éducation, dans le secteur de la santé et des services sociaux, ainsi que dans la fonction publique. En général, les employés visés par ces ententes ont vu leur structure salariale être majorée de 2 % le 1^{er} avril 2020, le 1^{er} avril 2021 et le 1^{er} avril 2022. De plus, certaines ententes prévoient d'autres majorations pour les premiers échelons d'un corps d'emploi après l'application des paramètres généraux d'augmentation. Les résultats de 2022 tiennent compte des augmentations consenties à ces dates.

La présence de conventions collectives échues dans le marché de comparaison en 2022

Dans l'ensemble du secteur privé, la proportion d'employés occupant un emploi apparié à l'un des emplois repères dont la convention collective est arrivée à échéance le 1^{er} avril 2022 est de 6 %. Dans le regroupement « autre public », les pourcentages sont plus élevés. En effet, ils s'élèvent à 16 % dans les administrations municipales et à 43 % tant dans les universités que dans les entreprises publiques. C'est dans l'administration fédérale que la proportion est la plus élevée, soit de 70 %.

Dans les cas où la convention collective est arrivée à échéance le 1^{er} avril 2022, les taux de salaire pris en compte pour la comparaison sont ceux qui étaient en vigueur au moment de la collecte. Par conséquent, les augmentations salariales consenties rétroactivement au 1^{er} avril 2022 ne sont pas prises en compte.

Comparaison selon 74 emplois repères

Comparaison des salaires

- ▶ Comparativement à l'ensemble des ASQ, les salariés de l'administration québécoise affichent un retard salarial dans sept emplois sur dix, représentant 78 % de l'effectif (voir tableau 2).
- ▶ Par rapport aux salariés du secteur privé, ceux de l'administration québécoise présentent un retard salarial dans six emplois sur dix, regroupant 65 % de l'effectif.

Comparaison de la rémunération globale

- ▶ En comparaison avec l'ensemble des ASQ, les salariés de l'administration québécoise affichent un retard sur le plan de la rémunération globale dans plus de la moitié des emplois, regroupant 47 % de l'effectif.
- ▶ Par rapport aux salariés du secteur privé, ceux de l'administration québécoise présentent une avance dans environ 30 % des emplois, qui représentent près de la moitié de l'effectif.

Tableau 2

Répartition des emplois repères selon la situation de l'administration québécoise sur le plan du salaire et de la rémunération globale en 2022

Secteur	Salaire			Rémunération globale		
	Plus élevé	Équivalent	Moins élevé	Plus élevée	Équivalente	Moins élevée
	nombre d'emplois repères					
ASQ	6	15	53	12	22	40
Privé	9	19	44	22	34	16

- Rémunération plus élevée dans l'administration québécoise
- Rémunération équivalente (administration québécoise et secteur)
- Rémunération moins élevée dans l'administration québécoise

Comparaison selon cinq grandes catégories d'emplois

Comparaison des salaires

- ▶ Le tableau 3 montre que les employés de l'administration québécoise affichent un retard salarial par rapport à l'ensemble des ASQ dans quatre catégories d'emplois sur cinq. On observe également un retard de l'administration québécoise par rapport au secteur privé dans ces mêmes catégories d'emplois.
- ▶ Dans l'autre catégorie, soit celle des employés de service, la parité est notée entre les salariés de l'administration québécoise et les ASQ. En outre, les premiers affichent une avance de 6,4 % par rapport aux salariés du secteur privé.
- ▶ Par rapport aux salariés du secteur « autre public », les employés de l'administration québécoise gagnent un salaire inférieur, et ce, dans les cinq catégories d'emplois.

Comparaison de la rémunération globale

- ▶ Dans toutes les catégories d'emplois, à l'exception de celle des employés de service, les salariés de l'administration québécoise affichent un retard par rapport à l'ensemble des ASQ.
- ▶ Les techniciens, les employés de bureau et les employés de service de l'administration québécoise présentent une avance par rapport à leurs homologues du secteur privé. Les professionnels des deux secteurs affichent quant à eux une situation de parité.
- ▶ Dans la catégorie des employés de service, les salariés de l'administration québécoise présentent une avance par rapport à l'ensemble des ASQ et aux salariés du secteur privé.
- ▶ Enfin, dans toutes les catégories d'emplois, les employés de l'administration québécoise affichent un retard par rapport à ceux du secteur « autre public ».

Tableau 3

Écarts de rémunération selon les catégories d'emplois en 2022

	ASQ		Privé		Autre public	
	Salaire	Rémunération globale	Salaire	Rémunération globale	Salaire	Rémunération globale
	%					
Professionnels	- 11,3	- 3,0	- 9,0	=	- 14,6	- 14,3
Techniciens	- 12,7	- 3,1	- 9,4	5,0	- 18,3	- 19,0
Employés de bureau	- 15,3	- 7,0	- 11,2	3,8	- 21,9	- 25,4
Employés de service	=	10,6	6,4	14,5	- 13,4	- 15,9
Ouvriers	- 31,3	- 30,7	- 29,8	- 23,3	- 34,9	- 43,6

- Rémunération plus élevée dans l'administration québécoise
- Rémunération équivalente (administration québécoise et secteur)
- Rémunération moins élevée dans l'administration québécoise

Comparaison des échelles salariales

- ▶ Le maximum normal d'une échelle salariale représente le salaire maximum que peut gagner un employé dont le rendement est satisfaisant. Le maximum normal moyen sert de point de comparaison sur le marché.
- ▶ Les maximums normaux dans l'administration québécoise sont, en moyenne, moins élevés que ceux dans tous les autres secteurs, et ce, dans deux des trois catégories d'emplois utilisées pour la comparaison (techniciens et employés de bureau); dans celle des professionnels, on note la parité entre l'administration québécoise et le secteur privé syndiqué.
- ▶ Par rapport à l'ensemble des autres professionnels québécois, les professionnels de l'administration québécoise présentent un retard tant sur le plan du maximum normal (- 12,8 %) que sur celui du salaire (- 11,3 %). Sur le plan statistique, ces deux retards sont considérés comme semblables. Par ailleurs, les professionnels de l'administration québécoise affichent pareille situation par rapport à leurs homologues du secteur privé et à leurs homologues non syndiqués (ASQ et secteur privé). Par rapport aux professionnels des autres secteurs comparés, ceux de l'administration québécoise présentent une situation plus favorable sur le plan du maximum normal.
- ▶ Dans la catégorie des techniciens, les salariés de l'administration québécoise montrent une situation plus favorable sur le plan du salaire que sur celui du maximum normal par rapport à l'ensemble des ASQ, aux employés du secteur privé et aux non-syndiqués (ASQ et secteur privé). La situation s'inverse toutefois lorsque l'on compare les techniciens de l'administration québécoise avec leurs homologues des autres secteurs.
- ▶ Les employés de bureau de l'administration québécoise affichent une situation plus favorable sur le plan du salaire que sur celui du maximum normal par rapport à leurs homologues de la plupart des secteurs. Les constats sont semblables à ceux faits pour la catégorie des techniciens.
- ▶ Environ quatre techniciens et employés de bureau sur dix du secteur privé qui sont rémunérés selon une échelle salariale bénéficient d'un maximum au mérite. C'est aussi 62 % des professionnels du secteur privé qui profitent de ce même avantage. Les échelles salariales de l'administration québécoise ne comportent pas de maximums au mérite.

Tableau 4

Comparaison des échelles salariales en 2022

	Administration québécoise		Autres salariés québécois			Secteur privé		
	Maximum normal ¹	Position dans l'échelle ²	Maximum normal ¹	Écart entre les maximums normaux	Position dans l'échelle ²	Maximum normal ¹	Écart entre les maximums normaux	Position dans l'échelle ²
	\$	%	\$	%	%	\$	%	%
Professionnels	90 860	72,5	102 488	- 12,8	71,0*	101 704	- 11,9	66,4*
Techniciens	59 954	80,7	69 660	- 16,2	77,4	70 480	- 17,6	70,9
Employés de bureau	46 283	84,5	55 340	- 19,6	80,8	54 430	- 17,6	75,6

* Indique la parité entre les deux secteurs.

1. Les maximums normaux correspondent à la moyenne de ceux de l'ensemble des emplois retenus dans la comparaison de l'administration québécoise avec les ASQ.
2. Ce pourcentage indique jusqu'à quel point les employés ont progressé en moyenne dans leur échelle salariale. On l'obtient par le calcul suivant : $(\text{Salaire moyen} - \text{Minimum}) / (\text{Maximum normal} - \text{Minimum}) \times 100$.

Comparaison des débours pour les avantages sociaux et les heures chômées payées

- ▶ L'administration québécoise dépense plus pour les avantages sociaux et les heures chômées payées (42,3 % du salaire) de ses travailleurs que les employeurs de l'ensemble des autres salariés québécois (ASQ), des salariés du secteur privé, des syndiqués du secteur privé, de l'ensemble des ASQ non syndiqués et des non-syndiqués du secteur privé.
- ▶ Les dépenses pour les avantages sociaux et les heures chômées payées sont, par contre, moins élevées dans l'administration québécoise que celles faites pour l'ensemble des ASQ syndiqués et dans le regroupement « autre public » et ses quatre composantes.
- ▶ Lorsque l'on exclut les dépenses pour les avantages sociaux et que l'on ne tient donc compte que des dépenses pour les heures chômées payées, les constats restent les mêmes.
- ▶ Les régimes de retraite coûtent aussi cher à l'administration québécoise (7,7 % du salaire) qu'aux employeurs de l'ensemble des ASQ et à ceux des syndiqués du secteur privé. Ces régimes coûtent moins cher à l'administration québécoise qu'aux employeurs des ASQ syndiqués et à ceux des travailleurs du regroupement « autre public » et de ses composantes, mais ils coûtent plus cher à l'administration québécoise qu'aux employeurs des salariés du secteur privé, de l'ensemble des ASQ non syndiqués et des non-syndiqués du secteur privé.

Tableau 5

Débours pour les régimes de retraite, les avantages sociaux et les heures chômées payées en 2022 (en % du salaire)

Secteur ou sous-secteur	Régimes de retraite (a)	Avantages sociaux (b)	Heures chômées payées (c)	Total des débours (b + c)
%				
Administration québécoise	7,7	26,9	15,4	42,3
Autres salariés québécois	7,3	24,7	14,4	39,1
Autres salariés québécois syndiqués	10,1	27,9	16,1	44,0
Autres salariés québécois non syndiqués	5,0	21,9	12,9	34,8
Privé	5,1	22,3	13,2	35,4
Privé syndiqué	7,8	26,4	14,7	41,1
Privé non syndiqué	4,8	21,6	12,8	34,4
Autre public	11,4	29,2	16,7	45,9
Administration municipale	14,6	33,3	16,6	49,9
Entreprises publiques	10,5	27,6	17,1	44,7
Secteur universitaire	10,7	27,0	17,2	44,2
Administration fédérale	9,0	27,0	15,9	42,9

Note : Le coût des régimes de retraite (a) est inclus dans le coût des avantages sociaux (b).

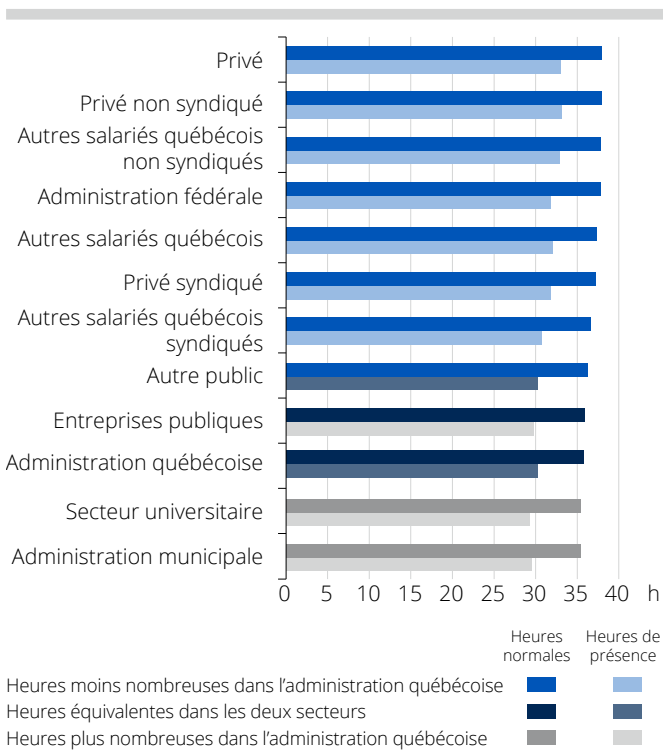
- Débours plus élevés dans l'administration québécoise
- Débours équivalents (administration québécoise et secteur)
- Débours moins élevés dans l'administration québécoise

Comparaison des heures de travail

- ▶ La semaine normale de travail dans l'administration québécoise (35,8 heures) est plus courte que celle dans la majorité des autres secteurs. Toutefois, elle est plus longue que celle dans l'administration municipale et dans le secteur universitaire (35,5 h dans chacun des deux secteurs), et est semblable à celle dans les entreprises publiques (35,9 h).
- ▶ Les heures de présence au travail sont moins nombreuses dans l'administration québécoise que celles dans la majorité des autres secteurs. La situation contraire est observée lorsque l'administration québécoise est comparée à l'administration municipale, au secteur universitaire et aux entreprises publiques.

Figure 1

Heures hebdomadaires de travail en 2022



Évolution de la rémunération globale

- ▶ Entre 2021 et 2022, la situation des employés de l'administration québécoise s'est améliorée par rapport à celle des salariés de tous les secteurs, tant sur le plan du salaire que sur celui de la rémunération globale. Il est important de mentionner que les résultats de 2022 tiennent compte, entre autres, des augmentations salariales accordées à l'administration québécoise pour les années 2020, 2021 et 2022 à la suite de la signature de la majorité des conventions collectives. En 2021, les données présentées étaient basées sur les conventions collectives qui étaient arrivées à échéance le 31 mars 2020.
- ▶ Entre 2013 et 2022, la situation des salariés de l'administration québécoise sur le plan du salaire est demeurée stable par rapport à celle des autres salariés québécois (ASQ), des salariés du secteur privé et des non-syndiqués (ASQ et secteur privé). Elle s'est améliorée en regard de celle des syndiqués (ASQ et secteur privé) ainsi que par rapport à celle des salariés du regroupement « autre public » et de deux de ses quatre composantes (administration fédérale et entreprises publiques). À l'inverse, elle s'est affaiblie en comparaison de celle des salariés des deux autres composantes (administration municipale et secteur universitaire).
- ▶ En ce qui concerne la rémunération globale, la situation des employés de l'administration québécoise s'est améliorée par rapport à celle des autres salariés québécois (ASQ), des syndiqués (ASQ et secteur privé), et des salariés du regroupement « autre public » et de trois de ses composantes. Elle est demeurée stable par rapport à celle des salariés du secteur privé et des non-syndiqués (ASQ et secteur privé), mais s'est affaiblie par rapport à celle des salariés du secteur universitaire.

Tableau 6

Écart de rémunération entre l'administration québécoise et les autres secteurs du marché du travail, de 2022 et 2021 et de 2022 et 2013

Secteur ou sous-secteur	Écart salarial						Écart de rémunération globale					
	2022	2021	Statut ¹	2022	2013	Statut ¹	2022	2021	Statut ¹	2022	2013	Statut ¹
	%			%			%			%		
Autres salariés québécois (ASQ)	-11,9	-17,6	Amélioration	-11,9	-11,7	Stabilité	-3,9	-9,4	Amélioration	-3,9	-8,3	Amélioration
Privé	-8,7	-14,9	Amélioration	-8,7	-8,0	Stabilité	3,9	-1,6*	Amélioration	3,9	1,7*	Stabilité
Autre public	-18,6	-24,5	Amélioration	-18,6	-19,4	Amélioration	-20,4	-27,5	Amélioration	-20,4	-28,8	Amélioration
Administration municipale	-25,7	-29,1	Amélioration	-25,7	-18,3	Affaiblissement	-34,6	-39,9	Amélioration	-34,6	-37,9	Amélioration
Entreprises publiques	-17,2	-23,3	Amélioration	-17,2	-22,2	Amélioration	-19,6	-25,3	Amélioration	-19,6	-35,8	Amélioration
Secteur universitaire	-11,7	-16,4	Amélioration	-11,7	-8,4	Affaiblissement	-15,0	-19,9	Amélioration	-15,0	-9,5	Affaiblissement
Administration fédérale	-17,5	-25,0	Amélioration	-17,5	-20,3	Amélioration	-11,6	-20,9	Amélioration	-11,6	-21,8	Amélioration
Statut de syndicalisation												
ASQ syndiqués	-16,9	-22,9	Amélioration	-16,9	-18,9	Amélioration	-16,1	-22,4	Amélioration	-16,1	-25,3	Amélioration
ASQ non syndiqués	-7,8	-12,0	Amélioration	-7,8	-3,8	Stabilité	4,8	1,5*	Amélioration	4,8	7,4	Stabilité
Privé syndiqué	-14,3	-20,8	Amélioration	-14,3	-20,3	Amélioration	-9,3	-14,9	Amélioration	-9,3	-20,7	Amélioration
Privé non syndiqué	-7,3	-11,7	Amélioration	-7,3	-2,8	Stabilité	6,0	2,4	Amélioration	6,0	9,4	Stabilité

* Indique la parité entre le secteur et l'administration québécoise.

1. Bien que les écarts présentés entre deux années diffèrent, l'ISQ peut conclure à une stabilité de la situation si la différence n'est pas jugée statistiquement significative. De plus, l'ISQ ne peut que statuer sur l'amélioration, la stabilité ou l'affaiblissement de la situation comparative, puisque l'ampleur des différences est elle-même sujette à une marge d'erreur.

Notice bibliographique suggérée

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2022). *Faits saillants – Rémunération des salariés. État et évolution comparés 2022*, [En ligne], Québec, L'Institut, 8 p. [statistique.quebec.ca/fr/fichier/remuneration-salaries-etat-evolution-2022-faits-saillants.pdf].

Ce document a été réalisé à l'Institut de la statistique du Québec par :

Direction des statistiques du travail et de la rémunération

Révision linguistique et édition :

Direction de la diffusion et des communications

Pour plus de renseignements :

Institut de la statistique du Québec
1200, avenue McGill College, bureau 1020
Montréal (Québec) H3B 4J8

Téléphone :

514 876-4384
1 800 463-4090 (Canada et États-Unis)

Courriel : cjd@stat.gouv.qc.ca

Site Web : statistique.quebec.ca

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec
4^e trimestre 2022
ISBN 978-2-550-93479-0 (en ligne)

© Gouvernement du Québec

Institut de la statistique du Québec

Toute reproduction autre qu'à des fins de consultation personnelle est interdite sans l'autorisation du gouvernement du Québec. statistique.quebec.ca/fr/institut/nous-joindre/droits-auteur-permission-reproduction